

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 juin 2016

**Objet : RS - Avenant à la convention de financement de l'étude de circulation dans le secteur sud de l'agglomération chambérienne**

- date de convocation le 16 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 24

<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Claude Vallier
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>La Motte-Servolex</b>	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin - Patrick Mignola
<b>La Thuile</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Aloïs Chassot à Michel Dantin - de Michel Dyen à Christophe Richel - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Catherine Chappuis - de Gérard Marcucci à Bernard Januel - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Dominique Pommat à Jean-Pierre Coendoz - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin - de Florence Vallin-Balas à Claude Vallier

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Alexandra Turnar

- assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Florian Maitre - Hervé Palin - Axel Rebecq - Nathalie Racine - Florent Guillaume

## **Bureau du 22 juin 2016**

délibération n° 113-16

objet **RS - Avenant à la convention de financement de l'étude de circulation dans le secteur sud de l'agglomération chambérienne**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, expose que le secteur sud de l'agglomération chambérienne, regroupant les cinq communes du canton de La Ravoire ainsi que les communes de Barby, Bassens et Saint-Alban-Leyse, est amené à se développer dans les années à venir du fait des nouvelles opérations d'urbanisation inscrites dans le Programme local de l'habitat d'une part, mais aussi avec le développement de parcs d'activités économiques et la densification de certaines zones d'autre part.

Ces projets constituent pour l'agglomération un enjeu majeur pour son développement urbain et économique et sont en lien avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) porté par Métropole Savoie et le Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération chambérienne.

Les différentes opérations programmées sur ce secteur auront un impact sur le réseau viaire et pourraient engendrer des difficultés de circulation si aucun aménagement ou adaptation du réseau n'est proposé.

L'étude de circulation lancée en 2014 a pour objectif d'évaluer l'impact de ces projets sur les conditions de circulation sur le périmètre sud de l'agglomération chambérienne.

La première étape a consisté à identifier les dysfonctionnements actuels du réseau viaire. La présentation du diagnostic aux membres du comité de pilotage a conclu à la nécessité de conduire des études complémentaires. Ainsi, il a été souhaité d'étendre le périmètre de l'étude jusqu'au giratoire de Chignin sur la RD1006 afin d'évaluer la part de transit en traversée de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré.

Le calcul du temps de parcours entre la commune de Saint-Jeoire-Prieuré et l'échangeur n° 18 de la VRU, selon plusieurs itinéraires, a également été réalisé afin de compléter l'analyse sur les conditions de trafic sur le secteur d'étude.

Pour ce faire, il a été nécessaire d'effectuer les prestations supplémentaires suivantes :

- comptages directionnels sur la RD1006 (pont de la Martinière et rue des Parpillettes),
- comptages routiers et enquête origine/destination sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré,
- obtention de données GPS et leur analyse afin de calculer les temps de parcours entre Saint-Jeoire-Prieuré et l'échangeur n° 18 de la VRU,
- reprise et extension du périmètre de l'étude de circulation.

Ces prestations supplémentaires portent le montant global des études à 67 160 € HT, initialement estimée à 48 000 € HT, soit une augmentation de 40 %.

Le Département de la Savoie ayant accepté de s'engager à hauteur de 50 % des dépenses, il est proposé d'établir un avenant à la convention de financement pour augmenter la participation départementale à hauteur de 33 580,00 € HT.

**Vu** l'article 4 alinéa 2-I des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

**Vu** la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015, déléguant au Bureau l'approbation des demandes de toute subvention et des conventions de financement,

**Vu** le marché d'étude n°A13096 confié au bureau d'études Arcadis,

**Vu** la convention de financement pour l'étude de circulation sur le périmètre sud de l'agglomération chambérienne avec le Département de la Savoie,

***Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** l'avenant à la convention de financement de l'étude de circulation dans le secteur sud de l'agglomération chambérienne,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin